



## **CNESER du 15 novembre 2022**

### **Compte rendu FO**

Budget 2023.....	1
Plateforme nationale « Trouver mon master ».....	1
Attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'IEP de Paris-XII (UPEC) ..	2
Parcoursup : redéfinitions d' « attendus » pour certains BTS et en STAPS.....	2
Accréditations d'universités pour les diplômes d'infirmier en pratique avancée et infirmier de bloc opératoire.....	3
Thèmes de TIPE en CPGE et BTS.....	3

#### **Budget 2023**

- Avis sur la répartition des moyens de l'enseignement supérieur : FO a voté **contre**.
- Avis sur la répartition des moyens de la recherche : FO a voté **contre**.

Voir la [déclaration FO ESR à ce sujet](#).

Résultats des votes : 8 pour (dont CPU, CDEFI, MEDEF), 49 contre (dont FO), 8 abstentions, 4 NPPV (UNSA).

#### **Plateforme nationale « Trouver mon master »**

Deux textes sont présentés : le projet de décret relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master (càd la plateforme nationale « Trouver mon master ») et le projet d'arrêté relatif aux modalités d'application de cette procédure.

**Un calendrier accompagne ces textes**, qui distingue les candidatures pour les formations « en alternance » et les formations dites « classiques »).

\* formations « en alternance » :

- 1<sup>er</sup> mars au 3 avril : dépôt des candidatures
- 7 avril au 30 septembre : admissions (subordonnées à l'obtention d'un contrat d'alternance).

\* formations dites « classiques » :

- 1<sup>er</sup> mars au 3 avril : dépôt des candidatures
- 7 avril au 12 juin : examen des candidatures
- 19 juin au 17 juillet : admissions
- 22 juillet au 31 août : gestion des désistements (GDD). Pendant cette période ont lieu les inscriptions administratives. Pendant cette période également, les étudiants qui n'ont pas eu ce qu'ils souhaitaient ont à répondre aux propositions, la première date de signalement des places vacantes étant le 21 juillet, avec réponse le 21 août au plus tard ; la seconde date de signalement des places vacantes étant le 25 août, avec réponses et inscriptions possibles jusqu'au 31 août.

Pour simplifier, **dans les deux cas les délais de réponses des étudiants se raccourcissent de plus en plus** :

- jusqu'au 22 juin pour la première fournée, puis :

- > pour les formations dites « classiques » :
  - à J+3 le 19 juin
  - à J+2 le 20 juin
  - à J+1 à du 21 juin au 22 août
  - à J+ 0 (!) du 23 au 31 août
- > pour les formations en alternance :
  - à J+1 du 21 juin au 30 septembre

Voir la [déclaration FO à ce sujet](#).

**\* Vote FO : contre.**

**Votes : 13 pour (dont CPU, CDEFI, SNPTES, UNSA) /35 contre/16 abstentions (CFDT).**

*Note complémentaire :*

*En 2016 FO ESR n'a pas été associé à l'élaboration du « protocole d'accord » conduisant à la nouvelle rédaction l'article L 712-6, rédaction qui impose la définition de « capacités d'accueil » université par université (avec donc une procédure de sélection propre à chaque université). FO ESR s'était prononcé contre la rédaction issue de ce protocole, qui conduisait directement à la sélection, par université d'abord, et aujourd'hui à travers une plateforme nationale. Pour rappel, ce protocole avait été signé entre la ministre de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Najat Vallaud-Belkacem, d'une part, les syndicats SNESUP-FSU, SGEN-CFDT, Sup' Recherche-UNSA, SNPTES, les organisations étudiantes UNEF, FAGE et PDE, ainsi que la CPU et la CDEFI, d'autre part.*

## **Attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'IEP de Paris-XII (UPEC)**

Ce nouvel IEP demande que la réussite à un diplôme d'établissement de fin de cinquième année, comme dans les autres IEP, emporte l'attribution du grade de master. Ce diplôme correspond à 300 ECTS comme les autres diplômes comparables. Cependant, c'est un diplôme comportant des frais d'inscription pouvant aller jusqu'à 4000 euros.

**\* Votes FO : abstention.**

## **Parcoursup : redéfinitions d' « attendus » pour certains BTS et en STAPS**

Avec sa fédération, la FNEC-FP FO, FO ESR a déjà à de multiples reprises formulé son opposition à « Parcoursup », qui est la négation même des droits afférents au baccalauréat, premier grade universitaire, et qui de plus ravage les espoirs de la jeunesse, et demandé l'abandon de Parcoursup comme l'abrogation de la loi ORE. Rappelons-le, en 2021, sur les près de 600 000 bacheliers environ ayant fait une demande, près de 110 000 n'ont officiellement pas obtenu satisfaction, sans même parler des dizaines de milliers qui se sont résolus à accepter des propositions qui ne correspondaient pas à leurs vœux.

Ici, il s'agit d'aménager des « attendus » (c'est-à-dire des exigences) de Parcoursup, en particulier pour des BTS dont le contenu vient d'être reformulé, mais aussi pour des filières STAPS qui multiplient les exigences face à l'afflux des candidatures. La solution, là encore, c'est la création de places en filières STAPS comme dans toutes les licences, avec les créations de postes nécessaires.

Parcoursup est un système inique, nous ne pouvons pas y souscrire même sous couvert de redéfinition d' « attendus », nous voterons donc contre.

**\* Votes FO : Contre.**

## Accréditations d'universités pour les diplômes d'infirmier en pratique avancée et infirmier de bloc opératoire

Projets d'arrêtés portant accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA) et d'infirmier de bloc opératoire (IBODE), accompagnés des dossiers d'accréditations de ces universités.

Concernant les IPA, il s'agit de recruter des « super infirmiers », qui pourront être prescripteurs en premier recours. Les IPA remplaceront de fait des médecins, sans en avoir ni la qualification ni la rémunération.

La formation d'IPA est donc la contrepartie de la volonté gouvernementale de maintenir le recrutement de médecins à son niveau plancher, au nom de la restriction des dépenses de santé (pour rappel, en 1970 il y avait presque 60 000 étudiants en 2<sup>e</sup> année de médecine pour une population de 48 millions d'habitants, aujourd'hui ils sont à peine 10 000 pour 68 millions).

En conséquence, comme lors du CNESER du 13 septembre 2022 et comme lors de la présentation des textes de cadrage, **les représentants FO ont voté contre.**

Quant aux IBODE, dont le besoin est en criant et qu'il faut en effet recruter, l'« universitarisation de la formation » (reconnaissance du diplôme au niveau master) n'introduit aucun changement de grille de rémunération et fait la part belle aux « blocs de compétence » et aux « mutualisations » d'enseignements.

Expression de la territorialisation de l'enseignement universitaire, le financement sera très variable d'une région à l'autre, dépendant des fonds que voudront bien ou pourront débloquer les universités d'une part, les régions d'autre part.

En conséquence, comme lors de la présentation des textes de cadrage au CNESER en avril 2022, **les représentants FO se sont abstenus.**

## Thèmes de TIPE en CPGE et BTS

- Définitions des thèmes des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) dans diverses filières de CPGE scientifique
- Projets d'arrêtés définition et fixant les conditions de délivrance des BTS « communication », « industries céramiques », « travaux publics », « prothésiste dentaire », « métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie ».

\* **Vote FO : NPPV.**

###